



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CREPS  
BORDEAUX



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

**CERTIFICAT MÉDICAL**  
DE NON CONTRE-INDICATION À LA  
PRATIQUE ET À L'ENCADREMENT DES  
ACTIVITÉS DE LA FORME

**BP JEPS EDUCATEUR SPORTIF - MENTION : ACTIVITÉS DE LA FORME**

Option (s) : Haltérophilie- Musculation  
: Cours Collectifs



Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

**CERTIFIE AVOIR EXAMINÉ**

M \_\_\_\_\_ né(e) le [\_\_\_\_][\_\_\_\_][\_\_\_\_\_]

demeurant : \_\_\_\_\_

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement et l'enseignement **des Activités de la Forme**.

Taille : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Observations éventuelles : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente-le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.